



INTERPOL

FICHE PRATIQUE

Le système des notices internationales

Les notices sont des messages d'alerte internationaux utilisés par les services de police pour communiquer à leurs homologues du monde entier des informations sur des infractions, des malfaiteurs et des menaces.

INTERPOL les diffuse à tous ses pays membres à la demande d'un pays ou d'une entité internationale autorisée. Les informations diffusées par voie de notice concernent des personnes recherchées pour des infractions graves, des personnes disparues, des personnes décédées non identifiées, des menaces potentielles, des évasions de détenus et des modes opératoires de malfaiteurs. Les notices attirent tout particulièrement l'attention sur les infractions et événements graves.

► PARTAGER LES INFORMATIONS SUR LA CRIMINALITÉ

L'une des fonctions les plus importantes d'INTERPOL est d'aider les services de police de ses pays membres à partager des informations essentielles sur la criminalité au moyen de son système des notices internationales. La police peut utiliser les notices pour avertir les services chargés de l'application de la loi d'autres pays de menaces potentielles, ou pour demander une assistance en vue d'élucider des affaires criminelles.

Les notices peuvent également être utilisées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, la Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux, pour informer que certaines personnes ou entités font l'objet de sanctions des Nations Unies.

► LES DIFFÉRENTS TYPES DE NOTICES



Notice rouge - Demander la localisation et l'arrestation d'une personne recherchée par une autorité judiciaire ou par un tribunal international en vue de son extradition.

Le fondement juridique de la notice rouge est le mandat d'arrêt ou la décision judiciaire délivrés par les autorités judiciaires du pays concerné. Nombre des pays membres d'INTERPOL reconnaissent à la notice rouge la valeur d'une demande d'arrestation provisoire. En outre, INTERPOL est considéré comme une voie officielle de transmission des demandes d'arrestation provisoire par un certain nombre de traités d'extradition bilatéraux et multilatéraux tels que la Convention européenne d'extradition, la Convention d'extradition de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ou encore le traité-type d'extradition élaboré par l'Organisation des Nations Unies.



Notice bleue - Localiser ou identifier une personne présentant un intérêt au regard d'une enquête criminelle, ou obtenir des renseignements sur celle-ci.



Notice verte - Alerter sur les activités criminelles d'une personne si celle-ci est considérée comme susceptible de constituer une menace pour la sécurité publique.



Notice jaune - Retrouver une personne disparue ou identifier une personne dans l'incapacité de s'identifier elle-même.



Notice noire - Rechercher des informations sur des personnes décédées non identifiées.



Notice orange - Alerter sur un événement, une personne, un objet ou un procédé constituant une menace et un danger imminents pour les personnes ou les biens.

Le système des notices internationales



Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité des Nations Unies

Informar les Membres d'INTERPOL qu'un individu ou une entité fait l'objet de sanctions des Nations Unies.

La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité des Nations Unies a été créée en 2005 afin d'offrir au Conseil de sécurité un outil susceptible de l'aider à remplir sa mission en ce qui concerne le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes décidés à l'encontre des personnes et entités liées à Al-Qaïda et aux Taliban.



Notice mauve - Fournir des informations sur des modes opératoires, des procédés, des objets ou des caches utilisés par les malfaiteurs.

Diffusions - Analogues aux notices, les diffusions sont publiées dans les mêmes buts, mais transmises directement par un pays membre ou une entité internationale autorisée aux pays de leur choix. Les diffusions sont également enregistrées dans les bases de données de police de l'Organisation.

Notices et diffusions contiennent des informations de deux principaux types : des éléments d'identification (signalement, photographie, empreintes digitales, numéros des pièces d'identité, etc.) et des éléments juridiques (qualification de l'infraction dont la personne est accusée, références des lois sur lesquelles se fonde l'accusation ou la condamnation, références du mandat d'arrêt ou de la décision de justice, etc.).

► CHIFFRES CLÉS

En 2014, le Secrétariat général a publié quelque 39 300 notices et diffusions :

NOTICES								DIFFUSIONS
Rouges	Bleues	Vertes	Jaunes	Noires	INTERPOL Nations Unies	Orange	Mauves	
10 718	2 355	1 216	2 814	153	72	29	75	21 922

À la fin de l'année 2014, 60 187 notices et 74 625 diffusions étaient en cours de validité.

► LE PROCESSUS DE PUBLICATION DES NOTICES

Le Secrétariat général publie des notices soit de sa propre initiative, soit à la demande de Bureaux centraux nationaux (B.C.N.) ou d'entités internationales autorisées. Toutes les notices sont publiées sur le site Web sécurisé d'INTERPOL. Des extraits de notices peuvent également être publiés sur le site Web public de l'Organisation si l'entité demandeuse y consent.

Le Secrétariat général ne peut publier une notice que si elle respecte l'ensemble des conditions juridiques applicables : par exemple, une notice ne sera pas publiée si elle est contraire au Statut d'INTERPOL, qui interdit à l'Organisation toute activité ou intervention dans des questions ou affaires présentant un caractère politique, militaire, religieux ou racial. Le Secrétariat général peut par ailleurs refuser de publier une notice s'il considère que cette publication est inopportune ou représente un risque.



INTERPOL

► COORDONNÉES

Contactez-nous via notre site web.
Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.

► **Twitter:** @INTERPOL_HQ

► **YouTube:** INTERPOLHQ

► **WWW.INTERPOL.INT**

